



CCRE 2006-2009: TROIS ANNÉES DE RÉALISATIONS EN EUROPE ET AU-DELÀ

Malmö 2009
Etats généraux

Innsbruck 2006
Etats généraux

Conseil des Communes
et Régions d'Europe
Council of European
Municipalities and Regions



Table des matières

CCRE 2006-2009 : Trois années d'activités en Europe et au-delà.....	2
Les états généraux d'Innsbruck.....	3
Autonomie et démocratie locales et régionales.....	5
Energie, développement durable, transports.....	7
Services publics et marchés publics.....	9
Politique régionale et cohésion territoriale.....	11
Emploi et affaires sociales.....	13
Les pouvoirs locaux et régionaux sur la scène internationale.....	15



2006-2009: 3 années d'activités en Europe et au-delà!

Les trois années séparant les états généraux du CCRE à Innsbruck en 2006 et ceux de 2009 à Malmö ont été riches en événements pour l'Europe et (par définition) pour les collectivités locales et régionales européennes.

Ces derniers mois, la crise économique et financière s'est abattue sur nous. C'est aux niveaux local et régional que son impact s'est fait le plus sentir, ce sont dès lors nos collectivités locales et régionales qui sont frappées de plein fouet.

De son côté, le débat sur l'avenir de l'Union européenne s'est poursuivi ; le Traité de Lisbonne a été négocié, signé, et ratifié par la plupart des Etats Membres. Pour nous, ce Traité revêt une grande importance, surtout parce que, pour la première fois, il reconnaît formellement le rôle des collectivités territoriales dans l'UE, notamment concernant le principe de subsidiarité ainsi que l'organisation et la fourniture de services publics. De feu le Traité Constitutionnel au Traité de Lisbonne, nous n'avons eu de cesse d'œuvrer à une meilleure reconnaissance du rôle de nos villes et régions dans l'Union européenne de demain.

D'autres dossiers, tels les changements climatiques, l'énergie ou encore l'eau, sont devenus prioritaires. Le CCRE s'est engagé pour un avenir durable ; nous avons donc travaillé pour convaincre la communauté internationale que le rôle joué par nos villes et régions dans la lutte contre les changements climatiques doit être reconnu dans le traité qui suivra « Kyoto », un traité qui, espérons-le, sera adopté en décembre à Copenhague. Tout aussi important est pour nous l'avenir des politiques régionale, urbaine et rurale de l'UE.

Ces trois années écoulées ont aussi vu croître le rôle des collectivités locales en matière de coopération au développement: de plus en plus de villes et régions sont actives via les jumelages

et partenariats, et l'Union européenne a adopté un nouveau programme pour acteurs non étatiques et autorités locales. Pour sa part, le CCRE a créé, avec le soutien de la Commission européenne, une plate-forme réunissant des associations et villes pour renforcer notre contribution dans ce domaine.

Mais la période 2006-2009 a vu d'autres initiatives du CCRE, telles le lancement de notre Charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (aujourd'hui signée par plus de 800 collectivités locales) et notre nouveau site Internet "100% Jumelages". La partie européenne de ce site est disponible en 23 langues, et sa partie consacrée à la coopération Nord-Sud existe en quatre langues. Ce site constitue une première en Europe : un moteur de recherche de partenaires avec traduction instantanée ! Nous avons aussi produit un Code de bonnes pratiques en matière de consultation et une Charte européenne des services d'intérêt général locaux et régionaux.

La place manque pour mentionner dans le détail nos nombreuses prises de positions, propositions d'amendements à la législation et réponses aux consultations que le CCRE a produites avec ses membres ces trois dernières années. Elles couvrent un vaste et impressionnant nombre de sujets, et prouvent une fois de plus qu'il incombe majoritairement à nos villes et régions de mettre en vigueur la législation européenne. C'est pour cela que nous restons vigilants afin que cette législation reflète les soucis et besoins de nos citoyens.

Les pages qui suivent ne constituent qu'un bref résumé de trois années d'activités du CCRE. Elles nous aident aussi à comprendre l'importance de ce travail pour nous tous.

Michael Häupl
CEMR President
Mayor and Governor of Vienna

Les états généraux d'Innsbruck



10 mai 2006, 15:00 : plus de 1.200 représentants des collectivités territoriales et d'institutions européennes participe à la cérémonie d'ouverture des états généraux du CCRE à Innsbruck. Pendant trois jours, Innsbruck sera le cœur battant des villes, provinces et régions d'Europe. Trois jours consacrés à l'avenir des services publics, au rôle des collectivités territoriales dans l'Europe de demain, l'égalité des genres dans la vie locale, les jumelages, la démocratie locale dans l'Europe du sud-est...

Ils entendront le président de la Commission européenne José Manuel Barroso leur affirmer que les services d'intérêt général sont au cœur de notre modèle de société européenne, une des clés de la solidarité, et une source d'emplois et d'investissements, et s'engager en faveur du principe de subsidiarité, pas seulement entre les institutions européennes et les Etats membres, mais aussi entre les Etats et leurs villes et régions.

La table ronde sur le rôle des collectivités locales et régionales en Europe se déroule dans une salle comble et aborde plusieurs sujets : l'avenir de l'UE et le projet de Constitution, le besoin des institutions européennes de s'inspirer de l'expérience et de l'expertise quotidienne des villes et régions, l'importance d'échanger nos expériences...

Le thème central des états généraux étant l'avenir des services publics, six ateliers et une session plénière y sont consacrés: comment adapter les services aux changements démographiques, comment améliorer l'accès aux services, répondre aux besoins des plus vulnérables, financer les services publics et, tout aussi important, comment évaluer la performance et l'efficacité...

C'est aussi à Innsbruck que sera lancée la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, une charte signée à ce jour par près de 900 villes et régions. D'autres

sessions à Innsbruck portent sur les collectivités locales en Europe du sud-est (où le CCRE est de plus en plus actif depuis 2006), les jumelages et les affaires mondiales.

La Déclaration finale appelle à l'insertion d'une référence à la charte européenne de l'autonomie locale dans une future Constitution européenne ou tout traité équivalent. Elle insiste aussi pour que, quelle que soit l'issue du processus de ratification de la Constitution, les gains pour les villes et régions et pour le fonctionnement démocratique de l'UE soient maintenus et même renforcés. Concernant les services publics, la Déclaration précise que le principe de l'autonomie locale et régionale permet à toute autorité le droit de choisir comment fournir et financer, dans l'intérêt public, les services ; elle s'oppose aussi aux tentatives, aux niveaux national ou européen, d'imposer des modèles spécifiques de fourniture de services.

Autonomie et démocratie locales et régionales



Depuis sa fondation en 1951, la principale raison d'être du CCRE est la promotion de l'autonomie locale et (plus tard) régionale et de la démocratie locale. Une étude sur la façon dont les gouvernements nationaux évaluent la performance et le rapport coût-efficacité des administrations locales a été lancée lors de nos états généraux à Innsbruck, en 2006, suivie, en 2008, d'une étude pour évaluer les systèmes de consultation entre les gouvernements nationaux et les associations nationales de collectivités locales et régionales. Entre 2006 et 2008, le CCRE a également soutenu et contribué au nouveau protocole pour la charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe, et sa petite sœur la charte de l'autonomie régionale.

En Octobre 2008, le CCRE a organisé un séminaire sur les réformes des structures locales et régionales en Europe, à Copenhague, avec le soutien de Pouvoirs Locaux du Danemark et des Régions Danoises. Le séminaire portait sur comment concilier démocratie locale, identité et efficacité. Une étude sur la situation dans un certain nombre de pays européens a été présentée aux états généraux de Malmö en 2009.

Au fil des années, de plus en plus d'associations du sud-est de l'Europe ont rejoint le CCRE. La promotion de la démocratie locale et de la bonne gouvernance par l'échange d'expériences est dès

lors devenue une des priorités du CCRE. Plus de 100 représentants de collectivités locales et d'associations de plus de 20 pays ont assisté à la conférence « Europe du sud-est - Relever les défis », les 6 et 7 novembre 2008 à Vienne, qui identifiait les questions clés pour la région, à savoir les finances locales, les déchets et l'environnement, et le développement urbain.

Suite au rejet du Traité Constitutionnel (2005), l'avenir de l'Union européenne était remis en jeu. Le CCRE a mené campagne sans relâche pour trouver une solution qui préserve les avancées que le Traité Constitutionnel apportait aux autorités locales et régionales. Parmi les initiatives, un appel conjoint a été lancé par le président du CCRE et d'autres réseaux européens à la présidence allemande de l'UE, ainsi que des appels aux États membres de l'UE et aux institutions, pour conserver ces avancées.

La campagne a été fructueuse, puisque le Traité de Lisbonne du 19 Octobre 2007 renforce le rôle des collectivités locales et régionales, via l'élargissement des principes de subsidiarité et le nouveau protocole sur les services d'intérêt général, en particulier l'article qui stipule que les valeurs partagées de l'Union en matière de services d'intérêt économique général (...) comprennent en particulier le rôle essentiel et le large pouvoir d'appréciation des autorités nationales, régionales et locales pour la prestation, la mise en service et l'organisation des services d'intérêt économique général, au plus près possible des besoins des usagers. Par ailleurs, en mars 2007, la Déclaration de Berlin adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement pour célébrer le 50ème anniversaire du Traité de Rome, reconnaissait pour la première fois officiellement que « les tâches à accomplir sont partagées entre l'Union européenne, les Etats membres et leurs autorités régionales et locales ».

En matière de jumelages et de citoyenneté européenne active, le CCRE a organisé, en mai 2007 à Rhodes, sa conférence « Les jumelages pour le monde de demain ». Le nouveau programme "L'Europe pour les citoyens" a été lancé simultanément à la

conférence et à Bruxelles puisque le commissaire européen en charge de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, Jan Figel, a parlé par visioconférence aux 600 participants depuis Bruxelles. Le CCRE a également lancé en novembre 2008 son site internet interactif « 100% jumelages » en plus de 20 langues, comme outil pour moderniser le jumelage et pour l'adapter à l'avenir. Le nouveau site comprend une section pour la recherche de partenaires ainsi qu'une source d'informations sur le jumelage (définitions, comment se faire aider, financement ...).



Une véritable citoyenneté européenne ne peut être atteinte sans l'égalité des genres dans nos villes et nos régions. Après le lancement de la charte du CCRE pour l'égalité des femmes et des

hommes dans la vie locale, aux états généraux d'Innsbruck (voir page 4), 450 participants ont assisté à la conférence finale à Pise, en février 2008. La déclaration finale appelait l'Union européenne à promouvoir des mesures proactives pour l'égalité des sexes afin de garantir des progrès réels sur le terrain. A l'issue de cette conférence, un guide sur la mise en place de plans d'action visant à promouvoir l'égalité, et un travail sur les indicateurs de performance en matière d'égalité des genres ont été réalisés. Ces questions ont fait l'objet d'un séminaire organisé à Paris en décembre 2008.

La Maison des Villes, des Communes et des Régions a été officiellement inaugurée le 6 juin à Bruxelles par Margot Wallström, Vice-présidente de la Commission européenne, en charge des relations institutionnelles et de la stratégie de communication, et Danuta Hübner, Commissaire européenne pour la politique régionale. La maison, située au cœur du quartier européen, est le foyer du plus large éventail d'organisations représentant les intérêts locaux et régionaux au niveau européen, comprenant le CCRE et les bureaux bruxellois de plusieurs de nos associations membres, ainsi que le réseau « Eurocities ». Quelque 400 invités ont assisté à la cérémonie, dont des membres du Parlement européen, des membres du Comité des régions, des ministres, des maires et des représentants de la Commission européenne.

Energie, développement durable, transports



Bien que les questions environnementales aient toujours été importantes pour nos villes et régions, des facteurs comme le réchauffement climatique ou les fluctuations des prix de l'énergie les ont, au cours des dernières années, mises au premier plan sur l'agenda local et régional. Dans un monde "post-Kyoto", il est essentiel que les collectivités locales et régionales soient reconnues comme des partenaires aux côtés des gouvernements nationaux et des organ-

ismes internationaux. C'est sur cela que le travail du CCRE dans ce domaine s'est concentré ces trois dernières années: s'assurer que le nouvel instrument juridique post-Kyoto reconnaît que notre rôle est essentiel, et propose d'impliquer les villes, les régions et les municipalités comme partenaires. Le CCRE a participé à la session sur les collectivités locales, organisée à Poznan (décembre 2008) dans le cadre de la conférence inter-gouvernementale. Celle-

ci constituait une étape dans la préparation de la conférence des Nations-unies qui aura lieu à Copenhague en décembre 2009, et qui aboutira, espérons-le, à un nouvel accord sur le changement climatique.

Le CCRE est partenaire du Pacte des maires, qui invite les dirigeants locaux à aller au-delà des objectifs de la politique énergétique de l'Union en termes d'émissions de CO² grâce à une efficacité énergétique accrue et une production d'énergie plus propre. Nous avons également organisé un séminaire sur le changement climatique, en janvier 2007 à Bruxelles, et un atelier destiné aux autorités locales dans le cadre du congrès mondial de l'eau, à Vienne, en Octobre 2008. Le CCRE a également contribué à la conférence sur le développement durable des villes et villages de Séville (Mars 2007) et à la conférence de Poznan sur le changement climatique (Décembre 2008).

Il ne peut y avoir de villes et régions durables sans des transports plus propres et plus efficaces. Par conséquent, le Comité Directeur du CCRE a adopté la déclaration de Stuttgart sur la mobilité durable en décembre 2007. Entre autres, la déclaration demande que les fonds structurels tiennent compte des principes de mobilité durable et que l'Union européenne mobilise ses instruments financiers, en particulier avec l'aide de la Banque Européenne d'Investissement, pour soutenir les autorités locales et régionales dans leurs investissements dans les transports publics. Elle a été suivie d'un séminaire sur le péage urbain (Berlin, septembre 08)

où les représentants des autorités locales ayant mis en place des systèmes de péages urbains ont partagé leurs expériences avec les participants.

Outre ces initiatives, le CCRE et ses associations membres ont dû réagir à, et tenter d'influencer, un certain nombre de projets législatifs et de textes politiques de l'UE. Il s'agit notamment des réponses et des prises de positions vis-à-vis du projet de directive sur les déchets, des Livres Verts sur le changement climatique et sur les transports urbains, du projet de directive sur la qualité de l'air et sur la qualité et l'efficacité énergétique des véhicules de transport routier.

Enfin, le CCRE s'engage de plus en plus en matière de gestion de l'eau. Nous avons organisé la journée « locale » à l'occasion du Congrès mondial de l'eau, à Vienne, le 9 septembre 2008, réunissant un grand nombre d'experts et professionnels du sujet. Parmi les orateurs figuraient Barbel Dieckmann, maire de Bonn et présidente du Conseil mondial des maires sur les changements climatiques, le ministre de l'environnement de Singapour Jacob Ibrahim, et des représentants d'autorités publiques et du secteur privé. Le CCRE a également participé au Forum Mondial sur l'Eau qui a eu lieu à Istanbul en mars 2009. Les priorités du CCRE en la matière sont la disponibilité et la qualité de l'eau, mais aussi la reconnaissance du rôle joué par les collectivités locales en matière de gestion de l'eau.

Services publics et marchés publics



Une des raisons d'être de chaque ville et région est de fournir aux habitants des services publics fiables, efficaces et abordables. En outre, les services locaux et régionaux d'intérêt général (SIG, la dénomination que l'UE utilise pour les services publics) sont un élément essentiel de notre modèle européen de société, censé chercher le juste milieu entre le marché et la nécessité d'une protection sociale et de réglementation.

Trouver ce juste milieu constitue la pierre angulaire du travail du CCRE ces trois dernières années (et bien avant aussi !).

La Déclaration finale de nos états généraux d'Innsbruck appelait les institutions européennes – y compris la Cour de justice – à respecter les principes d'autonomie locale et régionale. Ainsi, selon nous la Commission européenne se trompe lorsqu'elle affirme qu'une collectivité locale ne peut attribuer la fourniture d'un

service à une société intercommunale sans avoir lancé auparavant un appel d'offres ouvert à tous.

De quel type de réglementation communautaire avons-nous besoin pour les PPP (Partenariats Publics Privés) ? il s'agit d'un débat clé, surtout pour les sociétés locales publiques ayant un partenaire privé, et pour les « concessions » (contrats de fourniture de services publics par une société privée qui fait payer l'utilisateur directement). Le CCRE est généralement contre toute nouvelle réglementation de l'UE dans ces domaines.

En 2006 et 2007, le CCRE a cherché à influencer le Parlement européen durant les débats sur le Livre blanc de la Commission sur les SIG, et sur les PPP et concessions. A l'issue des débats, le Parlement a suivi certaines de nos recommandations en faveur d'une plus grande liberté de choix et de manœuvre pour les collectivités locales (p.ex au sujet des sociétés intercommunales), mais des ambiguïtés persistent, ce qui a incité le secrétaire général du CCRE a déclaré que :

« Le Parlement se méprend au sujet de la relation entre le Marché unique et les services publics locaux. Il a suivi une approche trop idéologique sur certains points. Il ne s'agit pas d' « exempter » les municipalités des règles sur la concurrence, comme l'affirme le PE, il s'agit plutôt de trouver un accord sensé, basé sur la subsidiarité, concernant les domaines d'application des principes de la concurrence au niveau européen.

En outre, il revient aux autorités locales élues de choisir entre la fourniture d'un service en interne, via des fournisseurs externes ou par le biais d'un PPP. Le Parlement européen n'a pas pour mandat d'imposer aux élus locaux la décision à prendre, comme cette résolution essaie de le faire ».

La Commission européenne a aussi publié, en 2007, une communication sur les Services Sociaux d'Intérêt Général. Le CCRE a critiqué principalement le point affirmant que « la vaste majorité des services doivent être considérés comme des activités économiques » ; cela impliquerait que les règles de la concurrence et des aides d'état s'appliqueraient à ces services. Selon nous, des services locaux à vocation exclusivement sociale, ne peuvent pas être assimilés à des services économiques ou commerciaux.

Le CCRE ne s'est pas contenté de chercher à influencer le cadre législatif dans ce domaine, nous avons aussi encouragé les échanges d'expérience dans le but d'améliorer la qualité de nos services publics locaux et régionaux. Ainsi, deux séminaires sur le « benchmarking » de l'évaluation de performance ont eu lieu, l'un en novembre 2006 et le deuxième en juin 2008.

Enfin, notre travail sur ce thème a culminé avec la rédaction d'une Charte européenne des services locaux et régionaux d'intérêt général, lancée à nos états généraux de Malmö. Elle constituera un outil pour renforcer nos efforts pour améliorer le cadre législatif européen.

Politique régionale et cohésion territoriale



L'année 2006 a été cruciale pour la politique régionale puisque le Parlement européen devait donner son feu vert au paquet des fonds structurels pour la période 2007-2013. Les travaux du CCRE ont donc visé essentiellement à assurer que le nouveau cadre juridique portant sur les fonds structurels réponde aux besoins des pouvoirs locaux et régionaux pour cette période de programmation de 7 ans.

Par ailleurs, il nous faut nous tourner vers l'avenir. Quelle politique de cohésion voulons-nous pour la période 2014-2020? C'est la principale question que posait la consultation lancée par la Commission européenne sur l'avenir de la politique de cohésion, fin

2007. Le CCRE a toujours milité pour que l'UE ait une politique régionale et de cohésion forte, comprenant une dimension locale et urbaine et prenant en considération l'interaction entre les zones rurales et urbaines. Nous l'avons souligné dans notre réponse à la consultation sur l'avenir de la politique de cohésion, tout en ajoutant que le financement n'est pas suffisant, et qu'il est temps de trouver d'autres critères que les données purement économiques pour décider quelles régions peuvent bénéficier de quel financement dans le cadre de la politique de cohésion. Partout en Europe, il existe un consensus croissant selon lequel il devrait y avoir une meilleure façon de résoudre ce problème. Mesurer le niveau de « bien-être régional » peut être fait par la combinaison d'un certain



nombre de critères tels que la qualité de l'emploi, la décentralisation, la qualité des transports, ainsi que d'autres caractéristiques socio-culturelles, socio-démographiques et socio-environnementales.

En Octobre 2008, l'avenir de la politique de cohésion a également été le thème d'une réunion du groupe de travail du CCRE sur la cohésion et la politique territoriale, à Ajaccio, organisée en collaboration avec son association française l'AFCCRE.

La cohésion c'est aussi l'adoption d'une approche européenne intégrée à propos des zones urbaines et rurales. Le CCRE a été actif dans ce domaine, en particulier avec une série de réunions, dont certaines co-organisées avec différents partenaires, tels que :

- le congrès sur le partenariat local dans le développement urbain (avril 2007) à Leipzig, en collaboration avec l'Association des Villes allemandes,

- la conférence sur les dynamiques rural-urbain de Bruxelles (juin 2007), en collaboration avec l'Intergroupe « Urban Logement » du Parlement européen
- la conférence de Reims (septembre 2008) sur les nouvelles formes de gouvernance territoriale, organisée par l'Intergroupe Urban Logement du Parlement européen

Par ailleurs, le CCRE a participé activement aux conférences ministérielles de l'UE sur l'agenda urbain et les politiques territoriales.

Alors que le Parlement européen préparait un rapport sur le "bilan de santé de la Politique Agricole Commune", en 2008, le CCRE et ses associations membres tentaient de convaincre les députés que les agriculteurs ne devraient pas être les uniques cibles des financements de l'UE pour le développement rural, mais qu'au contraire l'UE pourrait faire des investissements pour créer des emplois et des infrastructures en vue d'enrayer l'exode rural. Ces opinions ont été exprimées lors de la conférence du CCRE sur l'avenir des communautés rurales, à Bruxelles, en Novembre 2006.

Emploi et affaires sociales



Les collectivités locales et régionales d'Europe emploient des millions de personnes pour assurer les principaux services publics, et en tant qu'employeurs elles font face à des défis communs et partagent de nombreux intérêts.

La Plate-forme Employeurs du CCRE représente les employeurs au sein du comité de dialogue social européen des administrations locales, où les employeurs et les syndicats discutent des politiques et des tendances de l'emploi.

Dans le cadre de sa coopération avec la FSESP (Fédération Syndicale Européenne des services publics), le CCRE a publié en 2006 une étude sur le dialogue social dans les collectivités locales et régionales qui met l'accent sur les nouveaux États membres et les pays candidats. Il a également publié une déclaration commune avec la FSESP appelant les gouvernements nationaux à promouvoir le dialogue social aux niveaux local et régional, en mai 2007, a établi avec la FSESP une série de lignes directrices sur la promotion de l'égalité entre les sexes (février 2008), et a organisé une conférence conjointe avec FSESP sur le dialogue social et la réforme des services publics, en juin 2008.



Le projet de directive sur le temps de travail est en gestation depuis 2005. Il est d'une importance capitale pour le CCRE et ses associations membres en tant qu'employeurs. Depuis plus de trois ans, l'un des principaux obstacles a été la définition du temps de travail. En juin 2008, le Conseil des ministres a décidé, en accord avec les arguments du CCRE, que le temps de repos ou de sommeil pendant les heures de garde ne peut pas être considéré comme du temps de travail, une question clé pour les employeurs des pompiers et du personnel médical par exemple.

Par nature, les questions de migration affectent directement les autorités locales. Il n'est donc pas surprenant que, lors de sa réunion de Séville, en 2006, le CCRE ait demandé aux institutions de l'UE d'adopter une politique européenne de migrations positive. La déclaration de Séville a souligné le rôle clé que les collectivités locales et régionales jouent en matière de logement et d'intégration des migrants.

L'intégration est un des aspects de l'inclusion sociale, qui elle-même est l'une des tâches principales des collectivités locales. Par conséquent, le CCRE a répondu à la consultation sur l'inclusion active et sur l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail (toutes les deux en février 2008). En Novembre 2007, en vue d'aider à élaborer ces réponses, le CCRE a co-organisé un séminaire sur l'intégration des migrants au niveau local, à La Haye; Parmi les intervenants, on comptait le commissaire européen

à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, Vladimir Spidla. La déclaration finale de La Haye reconnaît la nécessité d'adopter des politiques intégrées pour assurer la pleine participation et l'égalité d'accès de tous à des services de haute qualité. Promouvoir l'égalité des chances pour tous ne peut être atteint que grâce à des politiques visant à reconnaître tous les résidents comme des citoyens actifs à part entière.

En 2007 et 2008, le CCRE a co-organisé la conférence EISCO (Conférence sur la société de l'information européenne). En 2007, la conférence a adopté un nouvel « Agenda local digital » afin de promouvoir les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au niveau local. La déclaration finale de la conférence EISCO 2008, à Naples, a demandé aux autorités locales et régionales de mieux utiliser l'informatique dans le cadre de prestations de services et comme moyen vers une Europe plus inclusive.

Le CCRE a également co-organisé, avec son Association Française l'AFCCRE, un séminaire sur les changements démographiques, en décembre 2008 à Lille. Il s'est appuyé sur la publication du CCRE sur « l'impact des changements démographiques » de mai 2006. Cette publication examine les défis auxquels font face les municipalités dans quatre pays, à savoir la République Tchèque, la Finlande, l'Allemagne et l'Espagne, et les mesures prises en réponse à l'évolution démographique.

Les collectivités locales et régionales sur la scène internationale



Les points forts du travail du CCRE sur les questions internationales au cours des trois dernières années sont sans doute la création de la Plate-forme européenne des collectivités locales et régionales pour le développement et le lancement de son site web interactif consacré à une coopération nord-sud décentralisée.

En 2007, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a rassemblé un large éventail d'associations de collectivités locales et régionales pour former une nouvelle plate-forme de développement qui a été officiellement lancée en novembre

2008. Outre le CCRE, la plate-forme comprend dix associations nationales de collectivités locales et régionales de toute l'Europe, trois grandes associations européennes de régions, deux grandes associations internationales, dont la CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), ainsi que quatre villes.

La plate-forme a pour objectifs de faciliter la circulation de l'information, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, et de préparer des positions communes; de faciliter le dialogue entre les autorités locales et régionales et les autres partenaires du programme

thématique de l'UE pour les acteurs non étatiques et les autorités locales (principalement des ONG); et de permettre aux associations européennes et nationales de collectivités locales et régionales de s'exprimer d'une seule voix auprès des institutions européennes.

Fin 2008, le CCRE a lancé son site internet «100% jumelages» (www.twinnings.org). Une partie est consacrée à des jumelages de villes européennes tandis que la seconde met l'accent sur la

coopération nord-sud. Cette partie «internationale» est en quatre langues. Partiellement financé par la Commission européenne, il fournit aux collectivités locales du nord et du sud une source d'informations sur la coopération au développement et comprend une section pour la recherche de partenaires. Après seulement deux mois, plus de 30 collectivités locales d'Europe, d'Afrique et d'Amérique Latine avaient posté une «recherche de partenaires» sur le nouveau site.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est une association sans but lucratif. C'est la plus grande association d'autorités locales et régionales en Europe.

Ses membres sont les associations nationales de villes et régions de plus de 37 pays européens.

L'idée fondamentale du CCRE consiste à promouvoir une Europe unie et forte, fondée sur l'autonomie locale et régionale, et la démocratie ; une Europe dans laquelle les décisions sont prises au plus près des citoyens, dans le respect du principe de subsidiarité.

Les activités du CCRE couvrent un vaste champ d'activités tels les services publics, les transports, la politique régionale, les jumelages, l'environnement, l'égalité des chances...

Le CCRE est également présent sur la scène internationale. Il constitue la section européenne de l'organisation mondiale des villes et municipalités, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

100.000 villes
et régions

> CCRE Paris

15 Rue de Richelieu

F-75001 Paris

Tél : + 33 1 44 50 59 59

Fax : + 33 1 44 50 59 60

www.ccre.org

E-mail : cemr@ccre.org

> CCRE Bruxelles

Square De Meeûs 1,

B-1000 Bruxelles

Tél : + 32 2 511 74 77

Fax : + 32 2 511 09 49

www.ccre.org

E-mail : cemr@ccre.org



With the support of the European Commission:
Support for bodies active at European level in
the field of active European citizenship